

9-10 EDOUARD VII, A. 1919

sections de traverse au moins tous les 50 pieds, à moins que la surface ne soit virtuellement de niveau.

Il y en a un autre ici quelque part, je crois. Page 14 (lisant) :

Avant de fixer la situation définitive les sections transversales de tout le travail sur les pentes des coteaux doivent être faites, et avant de commencer le travail du nivellement des sections transversales au moins à chaque station de cent pieds soit en tranchée soit en remblai, et aussi à un nombre suffisant de points intermédiaires partout où il se produit un changement dans le terrain, de façon à garantir des notes parfaitement exactes des diverses inégalités de la surface originaire. Ces sections transversales doivent s'étendre de chaque côté de la ligne de centre et à angle droit de cette ligne à une distance suffisante pour comprendre tous les fossés latéraux.

*Par M. Smith :*

Q. C'est là une partie de l'article 15?—R. Oui, c'est dans l'article 15 des instructions générales.

*Par M. Chrysler :*

Q. Ce sont les seules dispositions des instructions qui parlent de... R. Les seules que j'aie remarquées.

Q. Sections transversales?—R. Apparemment.

Q. Mais rien de ce que vous avez remarqué, rien de relatif à la classification, sauf le devis, n'a été mis entre les mains des ingénieurs, je suppose?—R. La classification des devis? Rien de plus que ce qu'il y a dans le devis.

Q. A quelle date ces instructions ont-elles été données, le savez-vous, M. Lumsden?—R. Je ne le sais pas.

M. MACDONALD.—Il n'y a rien dans le livre pour l'indiquer.

*Par M. Chrysler :*

Q. Il n'y a pas de date?—R. Je ne le crois pas.

Q. Ont-elles été données avant que le travail ne fût commencé?—R. Je suis sous l'impression qu'elles ont été données avant que le travail n'ait été commencé, mais je n'en suis pas certain.

*Par M. Smith :*

Q. Ceci ne déclare-t-il pas qu'il s'agit de la situation de l'ouvrage?—R. Cette section transversale le dit. Il est dit: "Avant d'établir la situation définitive", ceci a trait au travail de définition de la situation.

Q. Ce que vous venez de lire?—R. L'article que je viens de lire.

Q. Alors il n'a pas trait à la classification?—R. Non, non.

(Instructions générales aux ingénieurs civils concernant les arpentages et la construction. Chemin de fer Transcontinental, division Est, produites comme pièce 7.)

M. SMITH (lisant): Il y a "La Commission du chemin de fer Transcontinental. Instructions générales de l'ingénieur en chef du personnel, explorations et arpentages préliminaires, situation et construction". On ne voit pas qui a imprimé le livre, et il n'y a point de date.

Le PRÉSIDENT.—Mais M. Lumsden a dit que la publication a eu lieu sous son autorité, peu importe qui a imprimé le livre, et il dit, je crois, qu'il a été publié avant le commencement du travail.—R. Je crois qu'il a été publié avant le commencement du nivellement.

M. MACDONALD.—Il a trait à la situation de l'ouvrage plus qu'à la classification.

M. LUMSDEN.